

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 OCTOBRE 2015

Le 26 octobre 2015 à 18 h 00, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Christian DUTERTRE, Maire.

PRESENTS : M. DUTERTRE, Maire
Mme POLLE, M. FOURNIER, Mme LEBRET, M. LECLERC, M. LERENDU, M. PFEIFFER, adjoints.
M. SAVARY, M. JOIGNE, Mme LEFORESTIER, Mme COCHEPAIN, Mme FANFANI, Mme MONCUIT, Mme SCHMITTER, M. AVENEL, M. LEMESLE, Mme VLEMINCKX, Mme BESSIN, Mme LAPLACE-DOLONDE, M. GUILLOTTE, conseillers municipaux.

EXCUSES : M. MAUGER, conseiller municipal (procuration à M. SAVARY)
M. LEFOURNIER, conseiller municipal (procuration à Mme LEBRET)
Mme MAZUIR, conseillère municipale (procuration à Mme VLEMINCKX).

SECRETAIRE DE SEANCE : M. LEMESLE.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2015

Le Conseil Municipal approuve le Procès-Verbal à l'unanimité.

REFORME TERRITORIALE – 5.7

M. le Maire donne lecture du courrier de Madame la Préfète et présente le schéma de coopération intercommunale tel que proposé.

Il propose à chaque conseiller d'exprimer son avis sur ce projet.

- M. PFEIFFER se déclare favorable au projet présenté, qui reprend le périmètre du pays de Coutances où les élus ont déjà l'habitude de travailler ensemble.
- Mme LEBRET donne lecture d'un texte transmis par M. LEFOURNIER qui se déclare favorable au schéma proposé.
- Mme SCHMITTER s'abstient.

1 - Le Conseil Municipal,

par 20 voix CONTRE

2 voix POUR (M. PFEIFFER, M. LEFOURNIER)

1 abstention (Mme SCHMITTER)

COMPTE-TENU du découpage en 5 intercommunalités d'importance, qui ne correspondent en rien aux bassins de vie,

CONSIDERANT que le schéma proposé va trop loin et trop vite, que notre département n'est pas prêt à ce bouleversement, au regard de son histoire et de sa culture,

CONSIDERANT que le projet met de côté le citoyen au profit d'une simplification territoriale,

EMET un avis défavorable au projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale proposé par Madame la Préfète.

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 OCTOBRE 2015

2 - Le Conseil Municipal,

par 21 voix POUR

2 voix CONTRE (M. MAUGER, M. LEFOURNIER)

PREND ACTE des délibérations des trois Communautés de Communes de Lessay, la Haye du Puits et Sèves-Taute qui souhaitent fusionner et former un ensemble de 23 000 habitants,

EMET la proposition suivante : la fusion des trois communautés (Communauté du Bocage Coutançais, Communauté de Montmartin sur mer et Communauté de Saint Malo de la Lande) présenterait un périmètre cohérent de coopération intercommunale. Le Conseil Municipal propose ce périmètre élargi autour du bassin de vie de Coutances.

FINANCES

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU FOOTBALL CLUB- 7.5

M. FOURNIER explique par courrier de Juin 2015, le Football Club d'Agon-Coutainville a demandé à bénéficier d'une subvention exceptionnelle au titre de l'année 2015.

En effet, sa montée en Division Supérieure Régionale va entraîner des dépenses supplémentaires, notamment en déplacements.

Parallèlement, les recettes du club ont fortement diminué (baisse de la participation financière du Casino, décès de Mme DROUET qui versait 5 000 Euros chaque année à l'Association).

Ainsi, pour réussir à maintenir un budget équilibré, le FCAC demande à la commune une subvention exceptionnelle.

La Commission des Finances, réunie le 19 octobre 2015, a proposé de verser une subvention complémentaire de 1 620 Euros, portant ainsi la subvention 2015 à 3 000 Euros.

La Commission des Sports a émis un avis favorable.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer au FCAC une subvention exceptionnelle de 1 620 Euros.

FINANCES

ACQUISITION DE TERRAINS- 7.10

M. le Maire rappelle que dans le cadre du projet d'extension du parking du cimetière, une négociation a été engagée avec les propriétaires concernés.

Deux propriétaires ont donné leur accord.

Il convient donc d'autoriser les acquisitions suivantes :

- Acquisition de la parcelle cadastrée C 317 d'une superficie de 822 m² appartenant à l'indivision NICOLLE au prix de 1,30 € / m², soit 1 068,60 Euros.
- Acquisition à titre gratuit d'une partie de la parcelle cadastrée section C 316, appartenant à M. Guy de Saint Denis, pour environ 250 m², les frais de division restant à la charge de la commune.

La Commission des Finances a émis un avis favorable à ces acquisitions.

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 OCTOBRE 2015

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE les acquisitions proposées,

AUTORISE M. le Maire à signer les actes correspondants.

FINANCES

CREATION D'UN POSTE DE TECHNICIEN TERRITORIAL- 7.2

M. le Maire explique que dans la perspective du départ en retraite de Monsieur THIEBAUT, il est envisagé de recruter un technicien territorial pour assurer son remplacement.

Toutefois, afin d'assurer la continuité du service dans les meilleures conditions, il est indispensable que le remplaçant puisse travailler quelques semaines avec M. THIEBAUT.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de créer un poste de technicien territorial pour assurer cette transition.

Il est précisé que le poste de M. THIEBAUT sera supprimé des effectifs après son départ.

La Commission des Finances, réunie le 19 octobre 2015, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de créer un poste de technicien territorial.

FINANCES

FONDS DE CONCOURS POUR VOIRIE HLM LE FEUGRE- 7.8

Par délibération du 4 avril 2013, la Communauté de Communes a validé le mode de financement des travaux de voirie du lotissement HLM rue du Feugré, à savoir :

- Prise en charge par la Communauté de Communes de 7/11^{ème} de la dépense totale (estimée à 300 000 € HT)
- Versement par la commune à la Communauté d'un fonds de concours de 50 % de cette somme.

Cette décision, qui aurait dû faire l'objet d'une délibération concordante du Conseil Municipal, n'a pas été transmise en mairie et ce financement n'a donc pas été validé.

Il convient donc de régulariser en validant ce financement. La somme correspondante devra être inscrite au Budget Communal 2016.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VALIDE le financement de la voirie du lotissement HLM du Feugré tel que voté par la Communauté de Communes, à savoir la prise en charge de 7/11^{ème} de la dépense totale, estimée à 300 000 Euros HT.

DECIDE de verser à la Communauté de Communes un fonds de concours correspondant à 50 % de cette somme.

DECIDE que cette somme sera inscrite au Budget 2016.

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 OCTOBRE 2015

URBANISME
PREEMPTION DU CONSERVATOIRE DU LITTORAL- 2.3

M. LECLERC expose que par courrier du 2 octobre 2015, le Conservatoire du Littoral a informé la commune qu'il souhaitait se porter acquéreur d'une parcelle cadastrée section AE n° 20, située à l'intérieur de la zone de préemption au titre des Espaces Naturels Sensibles.

Conformément à l'article L. 322.1 du Code de l'Environnement, il est demandé au Conseil Municipal de donner son avis sur cette acquisition.

- M. GUILLOTTE, lors de la dernière manifestation à la Pointe d'Agon, a eu l'occasion d'échanger avec les responsables du Conservatoire. Plusieurs projets sont à l'étude :
- La ferme BORDE
 - L'ancienne ferme SALLE
 - Le Phare de la Pointe

Ils se sont déclarés très favorables à un circuit cyclable pour l'accès à la Pointe d'Agon.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DONNE un avis favorable à la préemption du Conservatoire du Littoral sur la parcelle AE n° 20.

URBANISME
LONGUEUR DE LA VOIRIE COMMUNALE- 2.2

M. LECLERC expose que la longueur de la voirie communale, prise en compte au titre de la Dotation Générale de Fonctionnement, n'a pas été mise à jour depuis plusieurs années.

Elle représente actuellement 53 530 mètres.

Compte-tenu des nouvelles voies créées et intégrées dans la voirie communale (rue des Nattes, rue des Voiliers, rue des Acacias, rue des Albatros, Résidence du Méquet, rue des Mûriers, Résidence les Peupliers, Résidence le Castel), il y a lieu de valider une nouvelle longueur de voirie communale, soit 55 400 mètres.

Le Conseil Municipal APPROUVE à l'unanimité.

TRAVAUX DE VOIRIE ET D'EAU POTABLE RUE SIMEON LUCE ET RUE LEVERRIER- 8.3

Par délibération du 18 mai 2015, le Conseil Municipal a décidé de réaliser les travaux de voirie et d'eau potable sur les rues Siméon Luce et Leverrier, ainsi que l'effacement des réseaux aériens.

La maîtrise d'œuvre du projet a été assurée par le bureau d'études TECAM, le SDEM assurant la partie effacement de réseaux.

Après analyse des offres, il convient d'attribuer les marchés aux entreprises.

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 20 octobre 2015 a validé les propositions du maître d'œuvre.

Il est proposé au Conseil Municipal de retenir les entreprises suivantes :

- Lot n° 1 – Voirie - Entreprise COLAS pour un montant de 254 502,04 € HT
- Lot n° 2 – Eau potable et eaux pluviales – Entreprise CISE TP pour un montant de 322 220,00 € HT
- Lot n° 3 – Eclairage public – Entreprise ALLEZ pour un montant de 74 550,00 € HT.

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 OCTOBRE 2015

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser la signature des marchés.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE les propositions de la Commission d'Appel d'Offres,

AUTORISE M. le Maire à signer les marchés à intervenir et tous documents s'y rapportant.

SPECTACLE JAZZ DU 31 OCTOBRE 2015 – FIXATION DES PRIX- 8.9

Un spectacle de jazz est prévu à l'Espace Culturel le 31 octobre 2015. Il y a lieu de fixer les tarifs d'entrée.

Il est proposé les tarifs suivants :

- Adultes 12,00 Euros
- Enfants 12-18 ans 8,00 Euros
- Gratuité pour les – 12 ans

Mme LAPLACE-DOLONDE aurait souhaité que la gratuité soit pour les enfants jusqu'à 15 ans.

M. le Maire et Mme POLLE sont tout à fait favorables.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de fixer les tarifs suivants :

- Adultes 12,00 Euros
- Enfants 15-18 ans 8,00 Euros
- Gratuité pour les – 15 ans

QUESTIONS DIVERSES

Informations

* L'Equipe féminine de Horse Ball « Coup d'Envoi » est devenue championne d'Europe. Elles seront honorées lors de la cérémonie des vœux, le 8 janvier 2016.

* Modifications du SDEAU : Mme LAPLACE-DOLONDE explique que les statuts du SDEAU sont devenus obsolètes au regard de la loi Notre. Les changements à prévoir seront expliqués lors du prochain Conseil Municipal.

* Le Recensement de la population est prévu pour le début d'année 2016.

* Le Casino invite les conseillers municipaux à l'occasion du 43^{ème} anniversaire le 29/10/2015 à 22 h 30.
M. GUILLOTTE et Mme BESSIN représenteront le Conseil Municipal.

* M. GUILLOTTE représentera Mme Anne-Marie COUSIN lors de la réunion régionale du CNAS.

Radar pédagogique

- M. LEMESLE fait remarquer qu'une fois de plus le radar pédagogique est en panne, depuis plusieurs semaines.

Route de Saint Malo de la Lande

- M. GUILLOTTE demande où en sont les travaux prévus Route de Saint Malo de la Lande.

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 OCTOBRE 2015

- M. LECLERC lui explique que lors de la dernière réunion avec les services du Conseil Départemental, plusieurs points ont été prévus : le retrait de panneaux « 50 », devenus inutiles ; la mise en place de structures provisoires favorisant le ralentissement ; une peinture au sol de couleur voyante contribuant à modérer la vitesse ; l'interdiction de la voie aux poids lourds.
- M. le Maire explique, qu'en accord avec la Direction des Routes Départementales, le stationnement à la Flague restera autorisé, ce qui constitue des « chicanes » naturelles qui obligent les automobilistes à ralentir.

Journée Verte

- Mme BESSIN demande si la « Journée Verte » organisée par la commune a remporté du succès.
- Mme POLLE rappelle que cette journée de sensibilisation a d'abord pour objectif de faire passer un message au public. Les actions proposées étaient assez modestes et la fréquentation a été moyenne, mais les retours sont satisfaisants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 00.

Le Secrétaire de Séance



J. LEMESLE

Pour extrait conforme, le 30 octobre 2015

Le Maire,



C. DUTERTRE